

# Déclaration des naissances: programme de donation des actes de naissance

Programme Droit et Citoyenneté des Femmes et Filles au Mali /DCF  
KULU/ Danemark - MUSONET/Mali

*Mme Kelly Fatoumata Djiré*

# Introduction

Les *droits de l'enfant* sont une priorité politique affichée au *Mali*, où la moitié de la population a moins de 18 ans. Ainsi, la Constitution proclame dans son préambule la détermination du peuple malien « à défendre les droits de la femme et l'enfant ».

Le Mali a été l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains et ceux des femmes. Cependant, les politiques publiques menées pour la protection et la promotion des droits de l'enfant se heurtent à de nombreux obstacles : pauvreté, analphabétisme, persistance de pratiques coutumières, manque de moyens de l'État et des collectivités territoriales. Malgré les différents programmes mis en œuvre et l'investissement de la société civile et des organisations non gouvernementales maliennes ou étrangères, la situation des enfants surtout des filles reste difficile dans plusieurs domaines : accès à la santé, éducation .

Les politiques volontaristes des dernières années, la situation des enfants au Mali reste difficile pour une majorité d'entre eux. Selon une étude de 2009 de l'Unicef et du Ministère malien de l'Économie et des Finances, plus de 4,3 millions d'enfants de moins de 15 ans sont affectés de privation sévère.

*La Problématique de  
l'acte de naissance au Mali*

L'acte de naissance permet à chaque personne de prouver son identité. Sa présentation est indispensable lors de toutes les démarches d'état civil, (en particulier mariage, héritage, divorce, décès) et administratives (inscription dans les établissements scolaires, accès aux soins de santé, recherche d'un emploi, papiers d'identité, de passeports pour se déplacer hors du territoire national, obtenir un titre de séjour).

Dès la naissance, les parents ont le devoir de déclarer le nouveau-né auprès des autorités compétentes. En enregistrant la naissance, l'État reconnaît officiellement l'existence de l'enfant. Grâce à son enregistrement sur les registres de l'état civil, un enfant pourra établir sa filiation, c'est-à-dire les liens de parenté qui l'unissent à son père et à sa mère. Il acquiert aussi, dès son enregistrement, une nationalité qui est l'affirmation de son appartenance à une Nation.

Au Mali, dans un passé très récent, beaucoup d'enfants n'étaient pas enregistrés à la naissance. Cela se révélait, le plus souvent, au moment où l'enfant devait aller à l'école ou au moment où celui-ci avait besoin de faire une carte d'identité. Faute de payer cette somme, certains parents quittent les maternités sans le numéro d'enregistrement nécessaire à l'établissement de l'acte de naissance. Peu sont ceux qui y reviennent, alors que 30 jours après l'accouchement, l'acte de naissance ne peut plus être établi que par un jugement supplétif, ce qui complique encore davantage le problème.

L'acte de naissance, cette « carte de membre » de la société, est la clé de toute une série de droits notamment ceux à l'éducation, à la santé, à la protection contre des abus : les mariages précoces, le trafic des enfants, l'enrôlement dans les forces armées, ...

Non enregistré à sa naissance, un enfant risque d'être exclu de la société, de se voir refuser le droit à une identité officielle.

L'intérêt de l'enregistrement de la naissance ne se limite pas à l'individu. En l'absence de bons systèmes d'état civil, il est impossible de planifier ou d'appliquer des stratégies de développement efficaces. Les enfants non enregistrés sont souvent oubliés dans les plans de développement social, parce qu'ils n'apparaissent pas dans les données de l'Etat.

L'enregistrement de la naissance est un droit fondamental de l'être humain, et cela doit être garanti.

Le Post *2015* et L'Agenda *2030* attestent Ne laisser personne de côté. Après *2015*, nous devrions passer de la réduction à l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes. Nous devrions nous assurer que chacun d'entre nous, indépendamment de son appartenance ethnique, sexe, situation géographique, handicap, race ou autre critère, jouisse des droits humains universels et des opportunités les plus élémentaires. Nous devrions fixer des objectifs visant les groupes victimes d'exclusion, en nous assurant par exemple de suivre les progrès à tous les niveaux de revenus et en offrant une protection sociale pour aider chacun à faire face aux incertitudes de la vie

Il ne peut y avoir d'excuse. Il s'agit d'un programme universel, pour lequel chacun doit accepter sa part de responsabilité.

C'est pourquoi à *MUSONET*, notre organisation, nous avons développé un programme appelé Droit et Citoyenneté des Femmes et des Filles avec *KULU Danemark* une ONG Danoise avec l'appui des *SOROPTIMIST*.

	<b>2010</b>			
200	03/05/2010	Campagne de distribution 200 actes de naissance	NARENA	COFEM Collectif des femmes du Mali
50	08/06/2011	Cérémonie de remise certificats de mariage	NARENA	COFEM
200	08.06.2011	Remise Actes de naissances	Narena	COFEM
	<b>2012</b>			
100	16.11. 2012	Remise actes de naissances	Narena	COFEM
	<b>2013</b>			
200	03.03.2013	actes de naissances	Narena	COFEM
200	09.04.2013	Actes de mariages	Bamako Camp militaire	Wildaf/Mali
300	27.06.2013	actes de naissances	Naréna	COFEM

	2014			
200	18.06.2014	Remise certificat + cadeaux scolaires et préscolaires	Naréna	COFEM
	2015			
68	03/01/2015	Remise actes de naissances	Banconi	AMSAFE Association Malienne de Suivi et d'Appui à la Femme et l'Enfant
78	07.08.03.15	Remise certificats	Narena	COFEM (Collectif des Femmes du Mali)
100	30.06.2015	actes de naissances	Baguineda,	AMPJF
100	07.11.2015	Remise actes de Naissances	Kalaban	PROMODEF Association pour la promotion juridico économique de la femme et de l'enfant (PROMODEF) - Développement
	2016			
100	15.01.2016	Actes de naissances	Baguineda,	AMPJF (Association Malienne pour la promotion des jeunes et des Femmes)
100	26.01.2016	actes de naissances	Bancoumana	WILDAF/Mali
100	30.01.2016	actes de naissances	Ngabakoro	COFEM
150	13.02.2016	remise samedi 15 Mars	Koulikoro Ba	ODEF (Observatoire des Droits de la Femme et de l'Enfant)
	<b>Total</b>			